



ARRÊTÉ N° M_AR2606_398

FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - CANICULE

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Jérôme DUBOST, Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, R.143-2 et R.143-3 ;
VU l'alerte météorologique de niveau rouge "canicule" émise par Météo France à compter du 23 juin 2026 à 12h00

CONSIDÉRANT les risques sanitaires majeurs liés aux températures extrêmes pour les usagers des équipements sportifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger la population, notamment les publics vulnérables (enfants, personnes âgées, sportifs)

CONSIDÉRANT Les consignes de la préfecture de seine maritime demandant la suspension des activités sportives et physiques en dehors des domaines aquatiques

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la salubrité publiques en vertu de ses pouvoirs de police ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du mardi 23 juin 2026 à 12h00 et jusqu'à nouvel ordre, l'accès à tous les équipements sportifs municipaux est interdit au public.

Article 2 : Le public sera informé de la fermeture par :

- Affichage aux entrées des équipements concernés ;
- Publication sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux ;
- Notification aux associations sportives et aux clubs sportifs locaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes de l'exécutif ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes de l'exécutif
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

webdelib

ID : 076-217604479-20260623-M_AR2606_398-AR

A Montivilliers,

**Le Maire,
Jérôme DUBOST**

